

Monsieur le président, là-dessus, je vais demander au ministre des Finances d'être plus précis, car nous allons circonscrire le problème. J'espère que le ministre des Finances ne me parlera plus de fabrication de piastres, car nous le lui disons maintenant—et je crois que c'est assez clair—qu'il ne s'agit pas d'imprimer des piastres, mais de créer du crédit, tout comme les banques à charte le font à l'heure actuelle. Le ministre nous dit que cela entraînerait l'inflation. Conséquemment, je vais lui demander si c'est la Banque du Canada qui, dans le courant de l'année 1966, avait créé du crédit, l'argent de chiffres, pour un montant de \$1,669,000,000, lequel montant a été créé sous forme de crédit par les banques à charte en 1965. Si la Banque du Canada l'avait créé, au lieu des banques à charte, est-ce que cela aurait mis un seul cent de plus en circulation au Canada? Est-ce qu'il y aurait un seul dollar de crédit de plus en circulation au Canada, si cela provenait de la Banque du Canada plutôt que des banques à charte? Pas un seul cent de plus! Évidemment, si, en même temps,—et je le disais justement hier soir—la Banque du Canada crée du crédit, à ce moment-là, il ne faudra plus que les banques à charte aient l'autorisation et le privilège d'en créer. Il ne faudrait plus que les banques à charte aient le pouvoir et le privilège de multiplier par douze leur réserve monétaire. Il ne faudrait plus qu'elles aient ce privilège-là, car si la Banque du Canada et les banques à charte créaient du crédit, à ce moment-là, et je l'admettrai avec l'honorable ministre, il n'y aurait plus d'ordre.

• (5.10 p.m.)

Nous demandons que ce soit la Banque du Canada qui crée le crédit aux lieu et place des banques à charte, que celles-ci n'aient plus le droit d'en créer, que seule la Banque du Canada ait le droit d'en créer, que les banques à charte n'aient plus le droit de multiplier par 12.5 leur réserve en caisse, que seule la Banque du Canada ait le droit de créer le crédit nouveau. Si au cours d'une année c'est la Banque du Canada qui crée \$1,669,000,000 de crédit, au lieu des banques à charte, cela augmentera-t-il la masse monétaire d'un seul cent? Non, parce que le crédit, au lieu d'avoir été créé par les banques à charte, l'aura été par la Banque du Canada. Et cela n'augmentera pas la masse monétaire, ni l'argent en circulation, ni le crédit d'un seul cent de plus, que cela provienne des banques à charte ou de la Banque du Canada.

J'ai ici un verre et deux pots remplis d'eau. Un pot appartient à la Banque du Canada et l'autre aux banques à charte. Que je remplisse le verre avec l'eau de la Banque du Canada ou avec celle des banques à charte, il y aura toujours la même quantité d'eau dans le

verre. Eh bien, c'est exactement la même chose dans le domaine monétaire: que le crédit nouveau provienne des banques à charte ou de la Banque du Canada, si la Banque du Canada met en circulation ou crée le même montant qui serait créé par les banques à charte, cela ne causerait pas d'inflation, n'augmenterait pas davantage le crédit en circulation, ni la masse monétaire.

On ne veut pas du tout imprimer un seul billet de banque, simplement créer du crédit nouveau. On ne veut pas le permettre, on veut continuer à laisser aux banques à charte le privilège de créer du crédit. Qu'on accorde exclusivement ce privilège-là à la Banque du Canada. A ce moment-là, n'y aurait-il pas avantage pour le pays tout entier que ce soit la Banque du Canada qui crée le crédit nouveau au lieu des banques à charte?

Monsieur le président, avec cette explication-là, avec cette spécification précise que je viens de donner de nouveau à l'honorable ministre, pourrait-il répondre à la question? Après les dernières explications à l'effet qu'il n'est pas nécessaire de se servir de la machine à piastres, que les banques à charte ne l'ont pas utilisée, il n'en reste pas moins qu'elles ont créé, en 1965, 1,669 millions de crédits nouveaux, et cela est prouvé par le bulletin annuel des données statistiques de la Banque du Canada. Alors, à ce moment-là, qu'est-ce qui empêcherait la Banque du Canada de procéder à cette opération de crédits à la place des banques à charte?

Comme je le disais hier, les banques à charte créent un crédit nouveau. L'honorable ministre le disait lui-même, dans une réponse que j'ai citée à maintes reprises et que je cite de nouveau. Comme en fait foi la page 3012 du fascicule 43 des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, il disait:

Le système employé pour créer du crédit est bien connu. Les banques accordent des prêts.

En conséquences, lorsque les banques accordent des prêts, elles créent du crédit; c'est aussi simple que cela. L'honorable ministre l'a résumé en une phrase claire, et je le félicite d'avoir si bien exposé la création du crédit, comme il l'a fait au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

Si, aujourd'hui, ce sont les banques à charte qui créent le crédit, qui prêtent avec intérêt et, après, reçoivent des dépôts sur lesquels elles paient inévitablement un intérêt, est-ce que, à ce moment-là, la Banque du Canada ne pourrait pas créer ce crédit-là à la place des banques à charte, le prêter aux corps publics, aux municipalités, aux commissions scolaires, pour la construction de routes, de ponts, d'écoles, etc., sans intérêt? Par la suite, lorsque les individus seraient payés en salai-